

Le Gracq de Braine-le-Comte prend connaissance de l'enquête publique liée au réaménagement de la Grand Place. Le Gracq, association de défense des cyclistes au quotidien, est particulièrement attentif aux impacts des projets urbanistiques sur la mobilité, tant au niveau de la circulation que du stationnement. La locale Gracq de Braine-le-Comte a donc souhaité répondre à cette enquête publique.

Concernant le fond du projet, **l'aménagement de la Grand place**, le Gracq est favorable au projet de rénovation et de mise en valeur de cet espace important pour la vie brainoise et la dynamisation de son centre urbain. Il y a toutefois lieu de considérer les remarques suivantes :

- Il apparaît qu'aucune piste cyclable n'est prévue sur la voirie régionale (N6). Le Gracq souhaite qu'une piste cyclable dans chaque sens soit prévue au projet. Il est effectivement étonnant que ceci ne soit pas prévu puisque l'un des arguments principaux justifiant la demande est « de renforcer les modes de déplacements actifs (Piétons, cyclistes, etc.) ».

Nous rappelons que la N6 est sur le schéma directeur cyclable wallon ainsi que sur le ruban cyclable prévu dans l'audit Bypad.

Selon la Sécurothèque (SPW) il convient de séparer le trafic cycliste du trafic automobile dès lors que la densité du trafic est importante, ce qui est le cas sur la N6, et cela même si la vitesse est limitée à 30 km/h.

Source: <https://securotheque.wallonie.be/e-amenagements-usagers-et-vehicules/velos/amenagements-cyclables/matrice-de-la-securite-routiere-pour-les-amenagements-cyclables> (Choisir l'onglet « haut volume de trafic »)

Enfin, ces aménagements importants nous semblent être l'occasion idéale d'envoyer un signal fort auprès des autorités supra-communales en prévoyant un vrai cheminement cycliste sécurisé sur le tronçon de la N6 intégré au projet. Nous pensons qu'il est du devoir communal de mettre en application sa politique cyclable dans ce type de projets pour lesquels elle est à la manœuvre.

- Les parkings vélo sont à préciser : ils n'apparaissent effectivement pas sur les plans de situation projetée. Il n'est pas clair si ceux-ci seront en nombre suffisants

Deux parkings vélo sont prévus sur la Grand Place, dont un dans l'abri-bus couvert. L'emplacement du second n'est pas précisé, et le nombre total de places n'est pas connu.

S'agit-il d'arceaux pour un arrêt de courte durée, ou d'emplacements plus sécurisés, ou encore de box de location longue durée permettant aux riverains d'y ranger leur vélo quand ils ne disposent pas de local adéquat dans leur logement ?

Oralement il nous est dit qu'il s'agit là d'un box de 5 vélos avec un système de location, on ne sait pas encore lequel. Et que, par ailleurs il y aurait des arceaux dont le nombre est à définir également.

- La manière dont les usagers de la Grand Place seront amenés à interagir les uns avec les autres reste à préciser. Quelle est la place du cycliste au sein de ces aménagements ?

Parallèlement au projet de réaménagement de la Grand Place lui-même, un point particulier retient notre attention. **L'agrandissement du parking des Dominicains** fait effectivement partie intégrante du dossier. Le Gracq ne soutient bien évidemment pas du tout cette partie du projet. Les raisons sont les suivantes :

- Nous ne comprenons pas la cohérence entre la volonté affichée de « limiter au maximum la présence de l'automobile en centre-ville et de renforcer les modes de déplacement actifs » (NEIE page 3) et la destruction concomitante de l'espace vert piétonnier de la crèche pour le transformer en parking automobile.

- L'extension du parking des Dominicains n'est pas motivée.
Le projet semble postuler que la demande est là, mais sans jamais la quantifier, alors qu'il prétend par ailleurs limiter la présence de l'automobile. Le projet n'analyse pas les motifs de stationnement sur la Grand Place et dans les rues alentours. S'agit-il surtout d'accès aux commerces, de stationnement résidentiel, de travailleurs bloquant une place à la journée ou de livraisons ? Dans quelles proportions ces demandes sont-elles représentées ?
Cette analyse est à mettre en regard de la politique tarifaire du stationnement, qui peut avoir un impact fort notamment sur le stationnement moyenne et longue durée.
Pour analyser correctement ce point, il faut une étude des origines-destinations, des motifs de déplacement, de la durée de stationnement, de la tarification appliquée, du taux de rotation, etc. Cette étude mettrait en évidence le volume de stationnement qui est strictement nécessaire au dynamisme du centre-ville, notamment commercial, et la politique tarifaire qui doit s'y appliquer. Cette étude semble manquante.

- Le projet de réaménagement du parking des Dominicains est présenté avec un « caractère provisoire ». Quel serait alors le projet futur ? Laisse-t-on entendre à la population que l'espace retrouvera son caractère initial ?
La vision à long terme de la mobilité ne semble pas prise en considération. L'unique justification que nous avons notée dans le dossier est de "*garantir une offre en stationnement en centre-ville*".

Que deviendra cet espace dans un deuxième temps ? Les aménagements réalisés pour ce parking provisoire seront-ils réalisés dans une vision à très court terme pour être ensuite démolis ?

A ce sujet, nous noterons que, comme la Grand Place, le parking des Dominicains est repris comme sujet prioritaire du schéma directeur urbain. La fiche n°2 concerne cet espace. Cette fiche et ses projets de réaménagements sont-ils compatibles avec les aménagements provisoires envisagés ici ?

- La notice d'évaluation des incidences sur l'environnement fait fi de la proximité immédiate de la crèche et de l'impact de cette concomitance.

Cette notice semble avoir été rédigée avant que la décision de créer un parking place des Dominicains n'ait été prise et adossée au dossier de la Grand-Place. Ainsi, les effets de l'extension du parking des Dominicains sont totalement oubliés : pollution atmosphérique, pollution sonore, effets sur la circulation, aspects paysagers, nuisances du chantier.

Le dossier garde sous silence que tout ceci est réalisé sous les fenêtres de la crèche communale : la voirie de sortie du parking longe le jardin de la crèche où jouent les enfants, et les manœuvres se feront sous les fenêtres des salles de sieste. La transformation de cet espace vert et piéton en parking avec voie de circulation est totalement incompatible avec l'existence d'une crèche.

- Le projet de parking des Dominicains ignore totalement toute circulation piétonne ou cycliste, et ne précise pas comment la voirie nouvellement créée pour sortir du parking va se connecter sur la rue Adolphe Gillis, ni comment les accès / sortie à ce parking vont modifier la circulation dans l'ensemble du quartier. De plus, l'augmentation de la circulation sur la rue Adolphe Gillis ne semble pas compatible avec l'itinéraire cyclable du réseau point nœuds. Cette rue est par ailleurs déjà sujette à conflit lorsque deux voitures s'y croisent.
- Aucun stationnement vélo n'est par ailleurs prévu dans ce parking des Dominicains.
- Par ailleurs, à l'heure où la Ville justifie la démolition du pavillon de l'office du tourisme pour créer de l'espace vert en cœur de centre urbain ou encore, obtient des subsides pour déminéraliser des espaces afin de créer ce type d'espace, nous nous étonnons que des espaces verts soient à nouveau minéralisés pour accueillir du stationnement automobile. Le dossier indique que la réalisation de ce parking impliquera l'abattage de 17 arbres + et d'une haie de +/- 81 m. Il n'est pas fait mention du pigeonnier ni de l'impact sur la biodiversité urbaine que représente cet espace.